

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS GALIA

DEFINITIONS

- Formations interentreprises : formations sur catalogue réalisées dans les locaux de GALIA ou dans des locaux mis à disposition par GALIA.
- Formation intra entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe, soit dans les locaux de GALIA, soit dans ceux du Client.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de ventes qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

GALIA fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Le Client s'engage à retourner à GALIA un exemplaire signé et portant son cachet commercial, avant la formation.

Une Attestation individuelle de fin de formation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, est remise par l'organisme de formation au stagiaire, à l'issue de la formation.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Le règlement se fera pour la totalité à réception de la facture.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au bénéficiaire.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à GALIA, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), GALIA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

ANNULATION OU REPORT DU STAGE PAR GALIA

Lorsque le nombre de participants inscrits à une formation est insuffisant, GALIA se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter.

Si la formation est annulée sans être reportée, GALIA s'engage à rembourser au Client les frais d'inscription qu'il aura réglés.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DU CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, même en cas de force majeure, moins de **10 jours** ouvrables avant le début du stage, 50 % du montant de la participation restera immédiatement exigible au titre de dédommagement.

Toutefois, si GALIA organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Toutes les informations à caractère personnel communiquées par le Client à GALIA sont enregistrées dans la base de données GALIA et seront utilisées pour l'informer des futurs événements et activités de GALIA.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à GALIA pour s'opposer à une telle communication. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier GALIA.

RENONCIATION

Le fait pour GALIA de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre GALIA et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris**, quel que soit le siège ou la résidence du Client.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par GALIA à son siège social au 20 rue Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt.